



93GS/Admin-12/Fr

Original : anglais

Mai 2026

**Rapport des réunions des Commissions régionales
organisées dans le cadre de la 93e Session générale**

[Document de travail administratif]



Table des matières

1.	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour l’Afrique	3
2.	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour les Amériques	16
3.	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour l’Asie et le Pacifique	26
4.	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour l’Europe.....	37
5.	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour le Moyen-Orient.....	49

Rapport de la réunion de la Commission Régionale pour l'Afrique

Session 1 (virtuelle)

La Commission régionale pour l'Afrique s'est réunie par visioconférence le 5 mai 2026, à 13h00, CEST. La réunion a réuni 81 participants, dont des Délégués et/ou des Délégués suppléants de 22 Membres de la Commission, des observateurs et des représentants de 10 organisations internationales ou régionales, ainsi que de Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OMSA :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Congo (Rép. démocratique du ~), Égypte, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Tanzania, Tchad, Togo, Tunisie.

Organisations internationales/régionales : Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI).

Laboratoires de référence et Centres collaborateurs : École Inter-États de Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV) Sénégal, Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ) Tunisie, *Animal Health Research Institute* (AHRI) Égypte, *Onderstepoort Veterinary Research Institute* (OVRI), École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) France, *Istituto Zooprofilattico Sperimentale* dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale" (IZS Teramo), Italie.

La réunion a été présidée par le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué de la République démocratique du Congo, accompagné du Docteur Neo Mapitse, Représentant sous-régional pour l'Afrique de l'Est.

1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, décrit en [annexe](#), a été adopté à l'unanimité.

2 Préparation de la 27^e Conférence de la Commission régionale prévue en Ouganda en février 2027

La Docteure Anna Rose Ademun Okurut, Vice-présidente de la Commission régionale pour l'Afrique et Déléguée de l'Ouganda, a fourni des détails sur l'organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique. La Conférence se tiendra au Speke Resort Munyonyo, à Kampala, Ouganda. Les dates finales seront confirmées par la Directrice générale.

Elle a indiqué que bien que l'événement ait lieu au Centre de conférence du Speke Resort Munyonyo, qui se trouve à 38 minutes de l'aéroport international d'Entebbe, d'autres options d'hébergement hôtelier ont été identifiées. Les participants ont été informés des aspects logistiques correspondants, notamment les obligations en matière de visa ; de plus amples détails leur seront communiqués sur le site web correspondant.

Elle a assuré les participants que tous les détails seraient envoyés en temps opportun.

3 Sélection du Thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique

La Commission régionale a retenu le Thème technique II suivant (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale :

« Promouvoir le commerce durable et sécurisé des animaux et des produits d'origine animale en Afrique : état des lieux, exigences sanitaires et leviers d'amélioration face au changement climatique »

4 Sélection de trois sujets stratégiques d'intérêt mondial à aborder par l'OMSA par divers moyens (Revue scientifique et technique, Newsletter, article scientifique, Thème technique ou lors d'une activité/réunion spécifique)

La Commission régionale a retenu les trois sujets stratégiques d'intérêt mondial suivants qui seront abordés par l'OMSA par divers moyens :

- 1 Renforcement des systèmes d'intelligence épidémiologique et d'alerte précoce liés aux écosystèmes, en collaboration avec nos partenaires, afin de promouvoir l'approche « Une seule santé » et d'en assurer la durabilité
- 2 Ré-émergence mondiale de la fièvre aphteuse : situation actuelle et perspectives en matière de lutte ;
- 3 Promotion de la surveillance sanitaire pour assurer une détection précoce et efficace des menaces épidémiques, environnementales ou émergentes, afin de permettre une réponse rapide.

5 Reconnaissance formelle du REMESA

Le Docteur François Caya, Directeur général adjoint chargé des Affaires institutionnelles et de la gouvernance, a présenté un aperçu du processus mené pour formaliser la reconnaissance du Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA), avec pour objectif d'établir un cadre plus pérenne et juridiquement valide afin de renforcer la base institutionnelle du réseau et améliorer son attractivité auprès des bailleurs et des partenaires. Il a rappelé que le REMESA avait été établi en 2009 pour renforcer la coopération sur la prévention et la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses dans la région de la Méditerranée ; il rassemble actuellement 15 Membres et s'appuie sur plusieurs sous-réseaux techniques.

Le Docteur Caya a expliqué qu'une évaluation juridique externe avait été menée afin d'examiner le dispositif encadrant les activités du REMESA, notamment les modalités de financement au travers du Fonds mondial de l'OMSA. La conclusion de l'évaluation est que bien que le Cadre de coopération de 2012 ait contribué à une collaboration efficace et permis au REMESA de fonctionner correctement dans la pratique, il manquait de valeur légale et d'une reconnaissance juridique formelle par l'OMSA et la FAO. Il a donc été recommandé d'après l'évaluation de formaliser la reconnaissance du REMESA et de sélectionner des instruments juridiques les plus appropriés dont disposent les deux Organisations, en vue de garantir un cadre juridique pérenne et renforcé.

Par ailleurs, il a informé les participants que la question avait été étudiée par le Conseil de l'OMSA le 3 mars 2026 et par le Comité conjoint permanent du REMESA le 29 avril 2026. Les deux instances de gouvernance ont reconnu la nécessité de renforcer le cadre juridique du REMESA et se sont prononcées en faveur de sa reconnaissance formelle par l'OMSA au moyen d'une Résolution à présenter au cours de la 93^e Session générale. Le Comité conjoint permanent a également appuyé l'élaboration de modalités juridiques complémentaires entre l'OMSA et la FAO, tout en préservant la structure actuelle et le fonctionnement du réseau.

Le Docteur Caya a terminé en informant les Délégués que le projet de Résolution avait déjà été transmis aux membres du Comité conjoint permanent du REMESA et serait soumis au Conseil de l'OMSA avant sa présentation pour adoption au cours de la Séance administrative de la 93^e Session générale.

6 8^e Plan stratégique de l'OMSA

Madame Camilla Wuensch, Cheffe par intérim de l'Unité de gestion de la performance, a présenté un point sur l'élaboration, le contenu et les prochaines étapes du 8^e Plan stratégique de l'OMSA. Elle a expliqué que le Plan avait été élaboré grâce à un processus approfondi et inclusif, dans un esprit de co-construction. Elle a également informé les participants que le Plan avait été validé par le Conseil le 3 mars 2026 et serait soumis pour adoption au cours de la Session générale en 2026.

Madame Wuensch a souligné que les commentaires des Membres avaient joué un rôle prépondérant dans la définition du Plan stratégique. Elle a fait remarquer que plus de 300 commentaires, dont plus d'une centaine provenant des Membres, avaient été examinés et pris en compte. Dans l'ensemble, les commentaires reçus étaient positifs, et appréciant notamment l'approche consultative adoptée tout au long du processus. Elle a expliqué que les révisions portaient principalement sur l'amélioration de la cohérence au sein du document, sur la clarification de la distinction entre éléments stratégiques et opérationnels, sur l'approfondissement des explications concernant la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des coûts, et sur le renforcement des partenariats, de la collaboration et de la rigueur scientifique.

Concernant la structure du Plan, Madame Wuensch a expliqué que ce dernier était construit autour d'une vision et d'une mission, sur la base de trois orientations stratégiques et de quatre leviers stratégiques. Les orientations stratégiques portent sur les points suivants : renforcer l'élaboration des normes, donner aux Membres les moyens de mettre en place des systèmes solides de santé, et positionner la santé animale au cœur de la réponse aux défis mondiaux. Les leviers stratégiques concernent la gouvernance et les partenariats, le leadership en matière de données sur la santé animale, les personnes, et la performance et la redevabilité.

Pour conclure, Madame Wuensch a expliqué aux participants que la mise en œuvre du Plan s'appuiera sur des feuilles de route structurées, sur des mécanismes de surveillance et sur une approche de chiffrage des coûts. Elle a fait remarquer que le Plan consolide en grande partie des activités déjà existantes, tout en identifiant des initiatives prioritaires. Elle a également indiqué que parallèlement au maintien des niveaux actuels de financement, des financements supplémentaires seraient peut-être nécessaires, en ayant recours à des efforts ciblés de mobilisation des ressources et à une redéfinition des priorités en interne. Enfin, elle a insisté sur les prochaines étapes, qui comprennent l'adoption formelle, la publication et le lancement du Plan, ainsi que l'élaboration des feuilles de route régionales de mise en œuvre.

7 Comité d'examen de la gouvernance (GRC), rapport et recommandations proposées pour adoption par l'Assemblée générale

Le Docteur Michael Botlhe Modisane, Membre régional, Président du Comité d'examen de la gouvernance (GRC) et Délégué de l'Afrique du Sud, a présenté les travaux du Comité d'examen de la gouvernance (GRC) ainsi que les recommandations de ce dernier à l'Assemblée mondiale des Délégués (l'Assemblée) lors de sa 93^e Session générale (2026). Il a été précisé que le GRC avait été créé en vertu de la Résolution n° 12 (2024) de l'Assemblée afin d'examiner le cadre de gouvernance de l'OMSA et de formuler des recommandations visant à renforcer les mécanismes de gouvernance de l'Organisation. La présentation a souligné que les travaux du GRC s'appuyaient sur un examen externe approfondi de la gouvernance de l'OMSA et sur une large consultation des Membres, notamment par le biais de consultations régionales, garantissant ainsi un processus de réforme inclusif et centré sur les Membres. À l'occasion de la 93^e Session générale, le GRC a présenté un ensemble de sept recommandations visant à renforcer la gouvernance financière, institutionnelle et régionale de l'OMSA.

En matière de gouvernance financière, le GRC a proposé trois mesures : (i) renforcer la transparence des contributions et des arriérés des Membres grâce à un tableau de bord public et à l'amélioration des rapports ; (ii) lancer un processus de consultation sur les options permettant de passer à un modèle de contribution statutaire objectif, fondé sur une formule ; et (iii) clarifier et renforcer les sanctions à l'encontre des Membres en situation d'arriérés grâce à un cadre plus cohérent et progressif. Il a été souligné que ces réformes visaient à améliorer la viabilité financière, la prévisibilité, l'équité et la responsabilité au sein de l'Organisation.

En ce qui concerne la gouvernance institutionnelle et régionale, quatre recommandations ont été formulées afin de moderniser les processus décisionnels et la représentation au sein de l'Assemblée et des Commissions régionales. Il s'agissait notamment de permettre aux Délégués d'autoriser les membres de leur délégation à prendre la parole et à voter lors de la Session générale, d'actualiser les fonctions des Commissions régionales et des Bureaux afin de renforcer la contribution régionale à l'élaboration des politiques, à la coordination et à la mise en œuvre des activités de l'OMSA, ainsi que de revoir la composition des Bureaux et les procédures d'élection afin d'améliorer la responsabilité et la représentativité. Parmi les autres réformes figurent la transformation du poste de président sortant du Conseil en un poste de membre élu, afin de favoriser une structure de gouvernance plus représentative, ainsi que la mise en place d'un cadre fondé sur les risques pour l'approbation des accords de coopération de l'OMSA, dans le but d'améliorer l'efficacité tout en maintenant une supervision appropriée.

Il a en outre été précisé que les travaux du GRC avaient été planifiés en deux phases : une Phase 1 visant à recenser les réformes en matière de gouvernance, et une Phase 2 portant sur les modifications nécessaires à apporter au cadre juridique de l'OMSA afin de mettre en œuvre les réformes approuvées par l'Assemblée lors de la Phase 1. Bien que des progrès considérables aient été réalisés, il a été noté qu'une prolongation de la Phase 1 jusqu'en mai 2027 serait nécessaire pour mener à bien le processus d'examen, y compris la poursuite des consultations régionales.

Enfin, il a été souligné qu'en vertu de la Résolution n° 4, l'Assemblée était invitée à approuver les sept recommandations et leurs plans de mise en œuvre, à engager des consultations avec les Membres de l'OMSA sur les options visant à actualiser le modèle de contribution statutaire de l'OMSA et à prendre note de la prolongation de la Phase 1 jusqu'en mai 2027. Les recommandations contenues dans le projet de Résolution n° 4 visent à favoriser une gouvernance plus efficace, plus transparente et plus durable de l'OMSA dans les années à venir.

Session à huis clos réservée aux Délégués

8 **Demande de l'Égypte pour que l'OMSA désigne l'Animal Health Research Institute (AHRI), à Giza, en tant que nouveau Centre collaborateur de l'OMSA pour le diagnostic et la lutte contre les maladies bactériennes animales et la résistance aux antimicrobiens dans la région Afrique**

Le Docteur Hamed Mohamed Mousa Elaknas, Délégué de l'Égypte, a soumis une demande à la Commission régionale afin que celle-ci envisage de désigner l'*Animal Health Research Institute* (AHRI) en tant que nouveau Centre collaborateur de l'OMSA pour le diagnostic et la lutte contre les maladies bactériennes animales et la résistance aux antimicrobiens dans la région Afrique.

La Professeure Samah Eid, experte proposée pour le Centre collaborateur, a présenté un aperçu de l'Institut, notamment ses activités, ses locaux, ses capacités techniques et ses domaines d'expertise. Elle a également informé les Délégués que des documents et des informations complémentaires avaient été communiqués aux Membres avant la réunion.

La proposition a été approuvée à l'unanimité par la Commission régionale.

9 **Demande de la Tunisie pour que l'OMSA désigne l'École nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet en tant que nouveau Centre collaborateur de l'OMSA pour le bien-être animal**

Le Docteur Wahib Mehri, Délégué de la Tunisie, a soumis une demande à la Commission régionale afin que celle-ci envisage de désigner l'École nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet en tant que nouveau Centre collaborateur de l'OMSA pour le bien-être animal.

Il a rapidement présenté l'école et ses activités, indiquant que les documents correspondants et des informations complémentaires avaient été communiqués avec les Délégués avant la réunion. Il a également informé les participants que le Professeur Ouajdi Souilem, Directeur de l'Institut de recherche vétérinaire de Tunisie, avait été proposé comme expert à la tête du Centre collaborateur.

La proposition a été approuvée à l'unanimité par la Commission régionale.

10 Élections partielles : Sélection d'un Membre de la Commission régionale pour l'Afrique afin de rejoindre le Conseil de l'OMSA

Le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela a présidé la discussion portant sur le candidat proposé au poste de membre du Conseil, dont la candidature sera présentée à l'élection lors de l'Assemblée mondiale.

Le Docteur N'lemba Mabela a expliqué que le poste était vacant parce que le Délégué d'Eswatini avait pris sa retraite.

Le Docteur Abdou Ceesay, Délégué de la Gambie, a présenté la candidature de la Docteure Relebohile Lepheana, Déléguée du Lesotho, pour l'élection au Conseil de l'OMSA. La candidature a été appuyée par le Docteur Julius Chulu, Délégué du Malawi. A la suite d'une intervention du Docteur Yao Akpo, Délégué du Bénin, la Docteure Relebohile Lepheana a confirmé accepter cette nomination et a indiqué être prêt à se présenter à l'élection lors de la prochaine Assemblée mondiale des Délégués.

Les Délégués de la Région sont convenus de proposer la Docteure Relebohile Lepheana, Déléguée du Lesotho, au poste de membre du Conseil.

11 Point sur la Représentation régionale pour l'Afrique

Le Docteur François Caya a fourni un point sur le statut de la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Afrique, notamment sur l'évolution du contexte sécuritaire à Bamako et ses implications pour le fonctionnement de l'Organisation. Il a expliqué que compte tenu de la détérioration du contexte sécuritaire, l'OMSA n'était plus en mesure d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel travaillant dans le bureau. Il a également souligné que les contraintes opérationnelles liées au contexte sécuritaire limitaient de plus en plus la capacité de l'Organisation à conduire des missions, organiser des réunions et déployer ses activités depuis Bamako dans des conditions opérationnelles appropriées. En conséquence, et à la suite de longues délibérations ainsi que d'un examen approfondi de l'évolution de la situation sécuritaire au Mali, le Conseil a décidé, lors de sa réunion de mars, de fermer le Bureau régional de l'OMSA pour l'Afrique.

Le Docteur Caya a informé les Délégués que le processus de transition devrait prendre environ un an et serait géré avec la plus grande attention, afin d'assurer la continuité des activités régionales de l'OMSA et de l'appui continu aux Membres à travers toute l'Afrique. Il a souligné que l'OMSA demeurerait pleinement engagée envers la région Afrique et déterminée à poursuivre son étroite collaboration avec les Membres, tout en insistant sur le rôle significatif du Mali au sein de l'Organisation et dans la région.

Il a également rendu hommage au personnel de la Représentation régionale, en particulier au Docteur Tounkara et à son équipe, reconnaissant leur dévouement de longue date, leur professionnalisme et leur leadership dans la promotion du travail de l'OMSA, dans le renforcement de la coopération régionale et dans leur appui aux Membres dans toute la région Afrique depuis de nombreuses années.

Le Président de la Commission a salué cette intervention et pris note du contexte difficile dans lequel cette décision avait été prise. Il a réitéré la reconnaissance de la Commission vis-à-vis du travail remarquable accompli par le Docteur Tounkara et les équipes de la Représentation régionale à Bamako, et a fait part de sa gratitude pour leur implication et le service rendu à la région Afrique et à l'OMSA.

12 Brèves annonces et clôture

Avant de clore la réunion, des messages clés ont été partagés, visant à encourager les Délégués à assister aux événements parallèles sur le projet P3V et sur les « 30 ans de reconnaissance officielle des statuts zoosanitaires », tous deux prévus le 20 mai 2026. Les Délégués ont également été invités à visiter le Kiosque régional où la région Afrique présentera sa contribution au renforcement des Services vétérinaires à travers le continent, ainsi qu'à assister à la Séance plénière dédiée consacrée aux Points saillants des activités régionales intitulée « Renforcer les Services vétérinaires dans le monde : le rôle des Bureaux régionaux de l'OMSA dans l'appui aux Membres » et prévue le vendredi 22 mai 2026.

La réunion s'est officiellement terminée à 16h15 CEST.

Session 2 (présentielle)

La Commission régionale pour l'Afrique s'est réunie en présentiel le 18 mai 2026, à 10h00, CEST au CNIT. Ont participé à la réunion 38 Membres de la Commission et neuf observateurs :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Rép. du ~), Congo (Rép. démocratique du ~), Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Organisations internationales/régionales : Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) / Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, Alliance mondiale pour la lutte contre la rage (GARC), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), Organisation internationale du textile de laine, Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Working Animals International*

La réunion a été présidée par le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué de la République démocratique du Congo.

1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, décrit en [annexe](#), a été adopté à l'unanimité.

2 Résumé des principaux points discutés et convenus lors de la réunion virtuelle

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional pour l'Afrique du Nord, a résumé les principaux points abordés lors de la réunion virtuelle qui s'est tenue le 5 mai 2026, à 13h00 CEST, permettant à la Commission régionale de confirmer les principaux points convenus, à savoir le thème technique proposé pour la prochaine Conférence régionale et l'organisation de celle-ci, les sujets stratégiques que l'OMSA devrait aborder par divers moyens, les actualités sur le GRC et le 8e Plan stratégique de l'OMSA, le candidat proposé par la Commission régionale pour les élections partielles du Conseil et l'approbation de la proposition de Centre collaborateur, entre autres.

La Commission régionale a approuvé les points discutés et convenus lors de la réunion virtuelle.

3 Rapport du Bureau de la Commission régionale sur les activités menées depuis la réunion précédente et aperçu des activités stratégiques prévues pour l'année à venir

Le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela a présenté le rapport sur les activités du Groupe régional restreint depuis juin 2025. Parmi celles-ci figuraient une série de réunions virtuelles et en présentiel organisées afin de faire progresser la coordination régionale et la mise en œuvre des priorités clés.

Le Président a souligné les principaux sujets abordés lors de ces réunions, notamment l'examen des résultats de la 26^e Conférence régionale, les préparatifs de la 27^e Conférence régionale, les discussions sur des questions techniques et l'identification de sujets stratégiques d'importance

mondiale pour l'OMSA. Il a également évoqué les questions liées à la gouvernance, notamment la révision en cours des structures de gouvernance et des processus de planification stratégique de l'OMSA, entre autres.

La Commission a souligné les priorités prévues pour 2027, notamment l'organisation de la 27^e Conférence régionale, l'élection d'un nouveau Bureau lors de la 94^e Session générale (mai 2027) et la poursuite de la participation aux processus de réforme de la gouvernance qui s'étendront jusqu'en 2027-2028.

4 **Comité d'examen de la gouvernance (GRC)**

Le Docteur Botlhe Michael Modisane, Membre régional du GRC et Délégué de l'Afrique du Sud, a informé la Commission régionale des résultats de la dixième réunion du GRC, qui s'est tenue les 14 et 15 mai 2026 au siège de l'OMSA à Paris.

Le Docteur Miguel Martin, du Secrétariat du GRC, a ensuite présenté le projet de Résolution n° 4 sur le rapport et les recommandations du GRC à la 93^e Session générale (2026), et a souligné les modifications apportées lors de la dixième réunion du GRC et approuvées ensuite par le Conseil afin d'améliorer la clarté et de faciliter la mise en œuvre de la Résolution.

Le Docteur Michael Botlhe Modisane a également informé la Commission des récents changements intervenus à la tête du Comité d'examen de la gouvernance à la suite de sa démission de ses fonctions de Président du Comité, notamment la nomination du Délégué de Chypre au poste de Président et de la Déléguée de l'Australie à celui de Vice-Présidente.

5 **Renforcement réglementaire : lutter contre les médicaments falsifiés et les ventes sans prescription médicale**

Le Docteur Javier Yugueros-Marcos, Chef du Service des Produits vétérinaires et de la résistance aux médicaments, a présenté les travaux de l'OMSA visant à lutter contre les médicaments vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés. Il a été souligné que le renforcement de la réglementation des produits vétérinaires médicinaux est essentiel pour garantir la sécurité et l'efficacité des produits en circulation. La faiblesse des systèmes de réglementation favorise la circulation de médicaments vétérinaires inappropriés, l'apparition de pratiques douteuses (par exemple, la vente sans ordonnance) et la circulation de médicaments vétérinaires falsifiés et de qualité inférieure. Il en résulte des risques pour la santé animale, l'atteinte à la sécurité alimentaire, des répercussions sur la santé publique (par exemple, zoonoses, résistance aux antimicrobiens, sécurité sanitaire des aliments) et des entraves aux échanges commerciaux.

Le Docteur Yugueros-Marcos a également souligné qu'une condition préalable fondamentale au renforcement de la réglementation des médicaments vétérinaires était la mise en place d'une législation vétérinaire adéquate, qui devrait être conforme aux normes internationales de l'OMSA. L'OMSA apporte son soutien par le biais du Programme d'appui à la législation vétérinaire et de l'Outil d'évaluation juridique « Une seule santé » pour la résistance aux antimicrobiens. De plus, l'OMSA évalue actuellement l'Outil d'auto-évaluation des agences de réglementation des médicaments vétérinaires, un outil sur la base du volontariat, géré par les Membres, destiné à l'auto-évaluation systématique des systèmes de réglementation vétérinaire dans une optique d'apprentissage.

La vente en libre-service non contrôlée de médicaments vétérinaires peut inciter les agriculteurs et les propriétaires d'animaux à utiliser ces produits sans l'avis d'un vétérinaire, ce qui peut entraîner des erreurs de dosage, des traitements inadaptés et une mauvaise prise en charge des maladies. Cela peut nuire à la santé animale et compliquer la mise en œuvre d'une utilisation responsable des médicaments vétérinaires. La législation et la réglementation ont un rôle à jouer en instaurant un système de classification clair distinguant les produits délivrés uniquement sur ordonnance de ceux en vente libre, garantissant ainsi que les médicaments à haut risque ne soient fournis que sous la supervision d'un vétérinaire. La sensibilisation des utilisateurs finaux est également essentielle.

La faiblesse des systèmes réglementaires et la surveillance limitée du marché favorisent la circulation de médicaments vétérinaires falsifiés et de qualité inférieure tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces produits peuvent entraîner l'échec des traitements, des pertes économiques pour les éleveurs, une méfiance accrue envers les Services vétérinaires et une augmentation des risques de résistance aux antimicrobiens. Si la législation peut jouer un rôle clé en intégrant des dispositions d'application rigoureuses et en couvrant toutes les étapes du cycle de vie des produits, il ne faut pas oublier l'importance d'une coordination étroite entre tous les secteurs concernés, notamment les autorités réglementaires, les services vétérinaires, les douanes et les autorités chargées de l'application de la loi, ainsi que l'impact concret de l'étiquetage des médicaments vétérinaires, qui constitue un outil réglementaire peu coûteux et très efficace pour favoriser une utilisation responsable de ces produits.

Afin d'aider ses Membres, l'OMSA lance le système TRUVET (*Track and Report Unsafe VETerinary products* - Suivi et signalement des produits vétérinaires dangereux), qui permet de recueillir systématiquement des données sur les incidents, de mener des analyses de risques et d'émettre des alertes mondiales grâce à une collaboration internationale renforcée. L'équipe TRUVET travaille en étroite collaboration avec tous les Membres de l'OMSA, les Centres collaborateurs, les acteurs du secteur et les partenaires internationaux afin de prévenir, détecter, atténuer et gérer les risques liés aux produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés.

La Commission a examiné la question de la fragmentation des mandats dans la gouvernance des médicaments vétérinaires, qui nuit à la coordination. En réponse aux mesures prises par l'OMSA pour y remédier, l'orateur a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle de chef de file des Services vétérinaires, afin de garantir le respect des normes de l'OMSA. La Commission a appelé l'OMSA à faciliter la coordination entre agences.

Il a été rappelé le besoin d'impliquer le secteur privé et les agriculteurs dans un effort d'harmonisation afin de mieux lutter contre les produits de qualité inférieure et falsifiés, en vue de mieux intégrer les agriculteurs.

La pénurie de médicaments vétérinaires conduit à des pratiques généralisées d'automédication, ce qui accroît le risque de circulation et d'utilisation de produits non réglementés et de qualité inférieure.

La nécessité de renforcer les systèmes réglementaires, ainsi que la poursuite des actions de plaidoyer de l'OMSA visant à garantir que la réglementation soit placée sous la responsabilité d'autorités vétérinaires dûment qualifiées, a été soulignée.

Enfin, la qualité des vaccins a suscité des inquiétudes, notamment en raison d'allégations selon lesquelles des vaccins de qualité inférieure seraient susceptibles de contribuer à l'apparition ou à la propagation de maladies dans certains cas. Les participants ont souligné que les efforts visant à lutter contre les produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés (SFVP) devaient explicitement s'étendre aux vaccins. Il a en outre été observé que, bien que la production de vaccins soit généralement bien réglementée, des difficultés persistent pour garantir la bonne adéquation entre les souches vaccinales et celles en circulation dans la nature.

6 Statut actuel et dernières évolutions concernant la fièvre aphteuse en Afrique australe

Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional pour l'Afrique australe, a fait le point sur la situation relative à la fièvre aphteuse dans la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le Docteur Letshwenyo a souligné que la sous-région compte un cheptel important et diversifié, essentiel à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux échanges commerciaux, la plupart des animaux étant élevés dans le cadre de petites exploitations traditionnelles. Cependant, les maladies animales transfrontalières, en particulier la fièvre aphteuse, continuent de représenter une menace majeure pour la production animale durable et l'accès aux marchés.

La fièvre aphteuse est une maladie virale hautement contagieuse qui touche les animaux à sabots fendus. Elle est présente en Afrique australe depuis les années 1930, notamment sous la forme de sérotypes propres aux territoires d'Afrique australe associés aux populations de buffles d'Afrique (*Syncerus caffer*), qui constituent d'importants réservoirs de la maladie. La maladie entraîne des pertes économiques importantes du fait de la baisse de productivité des animaux, des mesures de lutte coûteuses, des restrictions de circulation et de la perte de marchés d'exportation. Avant 2016, plusieurs Membres de la sous-région étaient officiellement reconnus comme indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination ou conservaient de vastes zones indemnes de fièvre aphteuse. Cependant, au premier trimestre 2026, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et l'Afrique du Sud ont perdu leur statut indemne de fièvre aphteuse. Les répercussions de la fièvre aphteuse s'étendent à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'élevage, touchant les éleveurs, les négociants, les abattoirs et les populations rurales, tandis que la reprise après les épidémies est souvent lente, complexe et coûteuse en ressources.

Le Docteur Letshwenyo a en outre souligné que pour lutter efficacement contre la fièvre aphteuse, il fallait mettre en place des systèmes de surveillance solides, recourir à la vaccination, renforcer la biosécurité et gérer les mouvements d'animaux, le tout en s'appuyant sur des Services vétérinaires efficaces et une collaboration régionale étroite. L'OMSA continue de soutenir ses Membres grâce à des normes internationales, à une assistance technique et à des initiatives de renforcement des capacités. Par le biais du Cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs), l'OMSA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) coordonnent les efforts régionaux et mondiaux de lutte contre la fièvre aphteuse à l'aide d'outils tels que le Parcours de lutte progressive contre la fièvre aphteuse (PCP-FMD) et la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse (2012–2027). Compte tenu de la nature transfrontalière de la fièvre aphteuse, une approche régionale coordonnée reste essentielle pour préserver les filières d'élevage, la sécurité alimentaire et les échanges commerciaux internationaux.

Les Délégués ont relevé le peu de données et d'informations disponibles sur la situation de la fièvre aphteuse en Afrique de l'Ouest, ce qui entrave la prise de décisions efficaces et les efforts de réponse à la maladie. Les difficultés liées à l'accès aux vaccins et à leur disponibilité ont également été remarquées. Il a également été souligné qu'il importait de renforcer les partenariats afin de combler les insuffisances en matière d'approvisionnement en vaccins et d'améliorer l'accès à ceux-ci.

7 Éradication de la PPR en Afrique : point sur le Programme panafricain et sur l'avancement dans la mise en œuvre du PRAPS

Le Docteur Neo Mapitse, Représentant sous-régional pour l'Afrique de l'Est, a fait le point sur les efforts déployés en Afrique pour éradiquer la peste des petits ruminants (PPR), notamment sur la mise en œuvre du programme d'éradication de la PPR en Afrique soutenu par l'Union européenne et sur les progrès réalisés dans le cadre du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS).

La Commission a été informée que ces deux initiatives sont essentielles pour parvenir à l'éradication de la PPR d'ici 2030. Le Programme panafricain, qui s'aligne sur la stratégie mondiale de la FAO et de l'OMSA et qui est mis en œuvre dans la majeure partie de l'Afrique (à l'exception du Maghreb), offre un cadre coordonné. Soutenue par l'Union européenne, la Phase 1 a été lancée en février 2025 avec une enveloppe de 8 millions d'euros, tandis que les préparatifs de la Phase 2 (subvention de 50 millions d'euros et financement mixte de 40 millions d'euros) sont en cours. Dirigé par l'UA-BIRA, le programme est axé sur le renforcement des Services vétérinaires, l'amélioration de la surveillance et du diagnostic, l'optimisation de la vaccination et la promotion de la coordination régionale en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord (région du Maghreb).

La mise en œuvre est coordonnée par le Secrétariat panafricain de la PPR, en collaboration avec l'OMSA, la FAO et l'UA-PANVAC en tant que partenaires opérationnels. La contribution de l'OMSA s'inscrit dans le cadre de son mandat concernant les normes, la notification des maladies, le renforcement des capacités et la reconnaissance des statuts sanitaires.

La Commission a constaté les progrès réalisés au cours de la phase 1, notamment le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, en particulier l'aide apportée aux Membres pour les notifications, la cartographie des systèmes épidémiologiques, l'élaboration de stratégies relatives aux zones tampons visant à protéger les zones indemnes de PPR, les approches stratégiques pour les zones difficiles d'accès et dangereuses et la mise en place de structures de gouvernance de projets. Des stratégies de vaccination ont été élaborées et chiffrées, l'accent étant mis sur la mise en place de processus de transition vers l'arrêt de la vaccination et la reconnaissance du statut « indemne de PPR » selon les normes de l'OMSA.

La Commission a été informée que le PRAPS, un programme financé par la Banque mondiale, appuie le pastoralisme auprès de six Membres de la zone sahélienne et contribue de manière substantielle à la lutte contre la PPR. L'OMSA assure la coordination technique du volet santé animale, et se concentre sur l'harmonisation des stratégies de vaccination, le renforcement de la surveillance épidémiologique et l'amélioration des Services vétérinaires, notamment par le biais du Processus PVS, entre autres.

Parmi les principales réalisations, on peut citer la vaccination de plus de 337 millions de petits ruminants, l'harmonisation de la surveillance sérologique, le renforcement de la coordination transfrontalière et la synchronisation des campagnes, ainsi que l'alignement des stratégies nationales sur les cadres mondiaux et régionaux. Le Docteur Mapitse a souligné certains défis, notamment les insuffisances de financement pour les deux programmes. La Commission a été informée que les enseignements tirés du PRAPS seront utiles pour la prochaine phase du programme soutenu par l'UE, en précisant que le PRAPS prendra fin en 2027.

La Commission s'est félicitée des progrès accomplis dans le cadre de ces deux initiatives et a noté que le mécanisme de mise en œuvre du Programme panafricain est désormais pleinement opérationnel et que les efforts de mobilisation des ressources s'accroissent, notamment grâce aux prochaines rencontres de haut niveau.

Les Délégués ont souligné la nécessité d'étendre les modèles de programmes qui ont fait leurs preuves, tels que ceux mis en œuvre dans le cadre du PRAPS, à d'autres Membres afin d'assurer une couverture régionale plus complète et d'avoir un impact plus large, notamment grâce à des efforts coordonnés.

8 Informations sur la future procédure d'élection des Membres des Commissions spécialisées

La Docteure Monserrat Arroyo, Directrice générale adjointe chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes, a présenté les grandes lignes du processus de sélection des Commissions spécialisées de l'OMSA pour le mandat 2027-2030. La Docteure Arroyo a décrit les étapes prévues, depuis la préparation de la documentation et le lancement d'un appel à candidatures ouvert aux experts le 6 juillet 2026, jusqu'à la présélection des candidatures après la clôture de l'appel le 11 septembre 2026 et l'évaluation des candidats éligibles par un comité d'évaluation des candidatures, composé d'évaluateurs externes, d'un représentant du Conseil et de membres du personnel de l'OMSA.

Les noms des candidats jugés aptes seront proposés à la Directrice générale de l'OMSA, puis approuvés par le Conseil de l'OMSA, et l'élection des membres de la Commission par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la 94^e Session générale, en mai 2027.

Séance à huis clos réservée aux Délégués

9 **Élections partielles : sélection d'un Membre de la Commission régionale pour l'Afrique afin de rejoindre le Conseil de l'OMSA**

Le Président de la Commission régionale a rappelé que, lors de la réunion virtuelle de la Commission régionale, les Membres avaient déjà convenu de proposer un candidat pour pourvoir le poste vacant de membre du Conseil, à la suite du départ en retraite du Délégué de l'Eswatini, comme l'a expliqué le Docteur Mabela.

Le Président de la Commission régionale a invité la Commission régionale a confirmé cette proposition au cours de la présente réunion. Les Délégués de la Région ont confirmé à l'unanimité la candidature de la Docteur Relebohile Lepheana (Déléguée du Lesotho) pour l'élection au poste de membre du Conseil.

10 **Clôture**

Avant de clore la séance, le Docteur Mabela a saisi l'occasion pour rappeler aux Membres l'importance de s'acquitter de leurs contributions statutaires et a fait remarquer qu'un nombre important de Membres de la région présentaient des arriérés, ce qui affectait négativement leurs droits de vote.

La réunion s'est officiellement terminée à 12h51 CEST.

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE**
Session 1 (virtuelle)

**5 mai 2026
(13h00 – 16h00, heure de Paris)**

Ordre du jour

12h45 – 13h00	Enregistrement et connexion Zoom
13h00 – 13h05	Adoption de l'ordre du jour (Dr Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué de la République Démocratique du Congo)
13h05 – 13h20	Préparation de la 27 ^e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui se tiendra en Ouganda en février 2027 (Dre Rose Ademun, Vice-Présidente de la Commission régionale pour l'Afrique et Déléguée de l'Ouganda)
13h20 – 13h35	Sélection du Thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27 ^e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique (Dr Abderrahman El Abrak, Vice-Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué du Maroc)
13h35 – 13h50	Sélection de trois sujets stratégiques d'intérêt mondial à aborder par l'OMSA par divers moyens (Revue scientifique et technique, Newsletter, article scientifique, Thème technique ou lors d'une activité/réunion spécifique) (Dr Abderrahman El-Abrak)
13h50 – 14h00	Reconnaissance formelle du REMESA (Dr François Caya, Directeur général adjoint chargé des Affaires institutionnelles et de la gouvernance)
14h00 – 14h20	8 ^e Plan stratégique de l'OMSA (Mme Camilla Wuensch, Cheffe par intérim de l'Unité Gestion de la performance)
14h20 – 15h05	Comité d'examen de la gouvernance (GRC), rapport et recommandations proposées pour adoption par l'Assemblée générale (Dr Botlhe Michael Modisane, Président et membre régional du GRC, Délégué de l'Afrique du Sud)

SESSION A HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

15h05 – 15h15	Demande de l'Égypte adressée à l'OMSA visant à désigner l'Institut de recherche en santé animale (AHRI) de Giza comme nouveau Centre Collaborateur de l'OMSA pour le diagnostic et le contrôle des maladies bactériennes des animaux et la résistance aux antimicrobiens dans la région Afrique (Dr Hamed Elaknas, Délégué de l'Égypte)
15h15 – 15h25	Demande de la Tunisie adressée à l'OMSA visant à désigner l'École nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet comme nouveau Centre Collaborateur de l'OMSA pour le bien-être des animaux (Dr Wahib Mehri, Délégué de la Tunisie)
15h25 – 15h45	Élections partielles : sélection d'un Membre de la Commission régionale pour l'Afrique afin de rejoindre le Conseil de l'OMSA (Dr Honoré Robert N'lemba Mabela)
15h45 – 15h55	Point sur la Représentation régionale pour l'Afrique (Dr François Caya)
15h55 – 16h00	Brèves annonces et clôture (Dr Honoré Robert N'lemba Mabela)
16h00	Fin de la réunion

Session 2 (présentielle)

Lundi 18 mai 2026

10h00 – 12h30 (CEST), CNIT Forest, Paris, France

Salle : Dragonnier 6

Ordre du jour

10h00 – 10h05	Adoption de l'ordre du jour (Dr Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué de la République Démocratique du Congo)
10h05 – 10h15	Résumé des principaux points discutés et convenus lors de la réunion virtuelle (Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional pour l'Afrique du Nord)
10h15 – 10h30	Rapport du Bureau de la Commission régionale sur les activités menées depuis la réunion précédente et aperçu des activités stratégiques prévues pour l'année à venir (Dr Honoré Robert N'lemba Mabela)
10h30 – 10h55	Comité d'examen de la gouvernance (GRC) : a. Résultats de la 10 ^e réunion du GRC (14-15 mai 2026) b. Résolutions sur le GRC à la 93 ^e Session générale (2026) (projet de Résolution n°4) (Dr Botlhe Michael Modisane, Membre régional du GRC et Délégué de l'Afrique du Sud ; Secrétariat du GRC pour le Siègle)
10h55 – 11h15	Renforcement réglementaire : lutter contre les médicaments falsifiés et les ventes sans prescription médicale (Dr Javier Yugueros-Marcos, Chef du Service des Produits vétérinaires et de la Résistance aux médicaments)
11h15 – 11h30	Statut actuel et dernières évolutions concernant la fièvre aphteuse en Afrique australe (Dr Moetapele Letshwenyo, Représentation sous-régionale pour l'Afrique australe)
11h30 – 11h45	Éradication de la PPR en Afrique : Point sur le Programme panafricain et sur l'avancement dans la mise en œuvre du PRAPS (Dr Neo Mapitse, Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est)
11h45 – 11h55	Informations sur la future procédure d'élection des Membres des Commissions spécialisées (Dr Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes)

SESSION A HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

11h55 – 12h25	Élections partielles : sélection d'un Membre de la Commission régionale pour l'Afrique afin de rejoindre le Conseil de l'OMSA (Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela)
12h25 – 12h30	Clôture (Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela)